

Inscription plus simple, plus rapide et sécurisée
sur le site : www.jac26.be

FORMULAIRE D'INSCRIPTION.

Annexe à nous renvoyer au plus vite!

1 Copie à conserver – 1 Copie à renvoyer.

A renvoyer AU PLUS TARD le 30 avril 2026 par courriel à jac.2026.tubize@gmail.com

« 40^{ème} JOURNEE ANNUELLE DES CONFRERIES »

**DE TRADITION GASTRONOMIQUE ET CULTURELLE DE WALLONIE ET DE BRUXELLES-CAPITALE,
A TUBIZE, EN PROVINCE DU BRABANT WALLON, LE DIMANCHE 23 AOÛT 2026.**

CONFRERIE :

Adresse de la CONFRERIE :

Personne de contact (présence le 23/08/2026) :

N° National : _ - _ - _ - _ - _ - _ - _ - _ - _

Email : **Tel :**

PARTICIPATION :

- A la 40^{ème} JOURNEE DES CONFRÉRIES DU 23 AOÛT 2026 : **OUI - NON (*)** ;
- A la **SEANCE ACADEMIQUE** (Max 4 Pers) dans la tenue d'apparat de votre confrérie :

OUI	NON	(*)
------------	------------	------------

 | Nombre de personnes :Pers
- Au **PETIT DEJEUNER** :
– Nombre de personnes supplémentaires :Pers ;
- Au **CORTEGE** :
– Nombre de personnes en habits supplémentaires pour le cortège :Pers ;

A la demande du TGWB, les seuls produits reconnus par le Grand Conseil peuvent être vendus par les Confréries tenant un stand. Le nombre de produits autorisés par Confrérie à la « JAC-26 » est de 3 produits : Le produit de base, le produit d'accompagnement et un produit dérivé reconnus par les CN et RUnion.

LE PRODUIT DE BASE DE LA CONFRÉRIE:

LE PRODUIT D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CONFRÉRIE :

LE PRODUIT DÉRIVÉ DE LA CONFRÉRIE :

- N.B:**
1. Chaque Confrérie doit être couverte par une assurance R.C.
 2. Vous devez vous munir d'une tonnelle de 3m x 6m ou deux tonnelles de 3m x 3m. Les tonnelles peuvent être de couleur mais ne peuvent être incrustées d'aucune publicité (style « Stella Artois, Jupiler » etc) à l'exception du produit ou du nom de la confrérie.
 3. Vous devez venir avec vos tables, mange debout, bancs ou chaises.
 4. Chaque confrérie disposera d'un extincteur (idéalement à mousse).
 5. Ne pas oublier sa potence pour le stand et son identification au cortège.
 6. **Ne pas oublier d'être en règle avec vos contrats « Volontariat – Bénévolat ».**

Annexe

AVEZ-VOUS BESOIN DE PREPOSITIONNER LA VEILLE VOS VEHICULES D'INSTALLATION :

OUI	NON	(*)
-----	-----	-----

Avec de l'électricité pour un FRIGO :

OUI	NON	(*)
-----	-----	-----

AVEZ-VOUS BESOIN D' EAU :

OUI	NON	(*)
-----	-----	-----

AVEZ-VOUS BESOIN D'ÉLECTRICITÉ :

OUI	NON	(*)
-----	-----	-----

Attention puissance maximum autorisée simultanément 3.000 W (dans l'affirmative, prière de se munir d'une ou de plusieurs rallonges de type 3 G 2.5 en bon état de 25 mètres minimum et 50 m maximum avec raccords).

LES APPAREILS ELECTRIQUES UTILISES : NOMBRE et GENRE : (Ex : x Frigo, x Congélateur, x Four micro-ondes, x Percolateur etc.)

Appareils	Description	Nbre de Watts de l'appareil
Appareil 1		W.
Appareil 2		W.
Appareil 3		W.
Appareil 4		W.
Appareil 5		W.

Attention : Tout appareil qui n'est pas répertorié dans le tableau **ne sera pas autorisé** (importance de précision pour la répartition vers les groupes électrogènes).

Remarques complémentaires (si nécessaire) :

.....
.....
.....

DROIT D'INSCRIPTION :

- **80 € avec stand** (séance académique, 4 petits déjeuners et stand) ;
- **5 € par personne supplémentaire** pour le petit déjeuner ;
- **100 € de caution** (respect des consignes sécurité-propreté) ;
La caution sera rendue pour le 15 septembre 2026.
- **20 € si on ne tient pas stand** (seulement 4 petits déjeuners pour les participants à la séance académique) ;
- à verser **IMPERATIVEMENT AVANT LE 30 avril 2026**
au N° IBAN: **BE59 7320 8347 5726** de la « **JAC-26** » avec communication « **Nom de la confrérie : Journée Annuelle des Confréries 2026** » ;
- Les droits d'inscriptions qui nous parviendront **après le 30 avril 2026** seront majorés de **40 €**.

Date et signature de la personne de contact,